

Page facebook : Roller Briollay usbroller@gmail.com

Date:

Signature:

RENSEIGNEMENTS:

NOM / Prénom de l'adhérent :
NOM des parents :
(Pour un adhérent mineur)
DATE DE NAISSANCE :/
ADRESSE:
TELEPHONE : Fixe :
Portable de l'enfant / ado (s'il en a un):
EMAIL:@
Personne à contacter (pour les mineurs) : Téléphone :
ADHESION CLUB SAISON 2017/2018:
55 euros pour 1 inscription, 50 euros pour deux inscriptions, 45 euros pour 3 inscriptions par
personne (par famille).
 Espèces
□ Chèque (à l'ordre d'USB Roller)
□ Chèque ANCV sport
DOCUMENTS A JOINDRE:
□ Certificat médical
□ Attestation d'assurance
 Règlement et fiche de renseignement signés
NB:
- dossier complet à rendre <u>avant les vacances de la Toussaint.</u>
- âge minimum 6 ans, maximum 99 ans.
Je soussigné autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'USB Roller à prendr des photos de moi ou de mon enfantlors d'activités en lien avec l'association, et à le publier sur support Internet (site de l'association), papier (Briollaytain), etc

Règlement de la section Roller année 2017-2018

Horaires:

Le Samedi les cours enfants se dérouleront de 10h à 11h pour les confirmés et de 11h à 12h pour les débutants. Le Lundi les cours ados se dérouleront de 18h45 à 20h et les cours adultes de 20h à 21h15.

Le matériel obligatoire pour la pratique des activités est le suivant :

Roller: patins, casque, genouillères, coudières et protèges poignets.

La section Roller décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

Sans matériel réglementaire il est interdit d'accéder à la piste.

Il est demandé à chaque participant d'être équipé pour l'heure de son entraînement.

Il est conseillé à chacun :

- d'arriver 10 minutes avant le début de chaque entraînement, pour avoir le temps de s'équiper
- de prévenir un responsable en cas d'indisponibilité
- d'emmener une bouteille d'eau pour boire régulièrement

Pour des raisons de sécurités :

Il est interdit d'utiliser les couloirs comme terrain de jeu et de sortir de la salle durant l'entraînement

Règles de vie en collectivité:

- il est demandé à chacun de venir avec un matériel convenablement propre
- il est demandé de laisser la salle ainsi que les vestiaires propres après chaque entraînement
- il est interdit de fumer dans la salle et dans les vestiaires
- toute dégradation du matériel ou des locaux doit être immédiatement déclaré à l'encadrant
- les terrains de tennis extérieurs sont interdits au Roller
- pour les ados : interdiction de se servir du portable pendant les séances

Le règlement de la section existe pour que nos adhérents connaissent l'engagement que nous leur demandons. Comme dans toute structure, le règlement permet de s'y référer en cas de litige.

Le Président et tous les membres du bureau vous remercient d'appliquer ces quelques règles afin que les séances se déroulent le mieux possible et dans une ambiance la plus conviviale possible.

Président : Jean-Baptiste DOISNEAU - 06.14..24.79.18 Secrétaire : Françoise DELAUNAY - 06.51.61.28.73

Trésorière : Anita MENARD - 02.41.34.11.28 Site de la section <u>http://usbroller.canalblog.com</u>

Page facebook : Roller Briollay

usbroller@gmail.com

Date : Signature :